

Etaient présents :

Philippe DELCOURT, Valérie FIEVET, Denis BERNARD, Joseph BEGHIN, Maéva GUENOT, Patrice COUSIN, Chloé LEMAIRE, Jean-François MAHIEU, Perrine DEMAY, Amaury DIDELOT, Lenna LE MOIGNE, Catherine GUILLAUD, Yann GRAENICHER, Florence MUGGÉO, Gautier DHORDAIN, Franck ROUX, Véronique THOMAS, Geoffrey INGELAERE, Aurore FERET.

Excusés : M Gérard PADE pouvoir à M Joseph BEGHIN, Mme Apolline HOUPE pouvoir à Mme Perrine DEMAY

Secrétaire de séance : M. Denis BERNARD

Ordre du jour :

Demande d'autorisation d'ajouter un sujet à l'ordre du jour :

Adhésion au plan de relance du Département pour les subventions ADVB (volet relance)

-le Département propose la possibilité d'une subvention (ADVB relance), subvention 50% max, projet entre 8 000 et 70 000€, début travaux avant 31 mars, contrainte : projet à déposer entre le 17 nov et le 1^{er} décembre

Accord à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 23/09/2020.

Celui-ci a été distribué. *Décision du Conseil* : approuvé à l'unanimité

2. Décision budgétaire : modification n°1

Il convient de procéder à quelques ajustements budgétaires comme suit :

Section investissement, chapitre 20

Imputations	Libellés	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget
2031	Frais d'Etude	8 000 €	+6 000 €	14 000 €

Section investissement, chapitre 21

Imputations	Libellés	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget
2111	Terrains nus	210 000,00 €	- 206 000 €	4 000 €
2151	installation voirie	104 275,23 €	+ 200 000 €	304 275,23 €

-En section d'investissement, en dépense, il faut ajouter 6 000€ au compte 2051 pour les dépenses d'évolution de site Internet (sécurisation, accès mobile, dépense de 1 954€), des études faites pour les différents projets en cours (géomètre pour la place), montant provisionné à partir du compte 2111.

-En section d'investissement, en dépense, il faut ajouter 200 000€ au compte 2151 pour les dépenses de réfection de la voirie et trottoirs pour la rue Calmette, montant provisionné à partir du compte 2111 (cette somme était prévue pour l'achat de l'agrandissement du stade, non réalisable cette année 2020).

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

3. Etalement des charges liées à la crise sanitaire

Les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire affectent les budgets. Le mécanisme d'étalement des charges permet de retraiter les dépenses de fonctionnement en vue de lisser l'impact budgétaire et comptable sur plusieurs exercices (compte 4815). La durée d'étalement maximale est fixée à 5 ans. A ce jour, nous avons tout payé sur le budget 2020. Monsieur le Maire propose de ne pas demander l'étalement des dépenses.

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

4. Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales

Notre adhésion à cette Convention Territoriale Globale (CTG) est à signer avant le 15 décembre. Elle matérialise l'engagement conjoint de la caf et de la commune pour poursuivre l'engagement financier aux services des familles ce qui prolonge le contrat actuel qui prend fin au 31/12/2020. Elle permet un partenariat avec la CAF pour des aides financières afin de faciliter la gestion du périscolaire (garderie).

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

:

5. Convention entre la CCPC et la commune pour le groupement de commandes « assistance à maîtrise d'ouvrage indépendante pour l'optimisation des moyens d'impression »

La CCPC nous propose de renouveler le service, auquel on a adhéré il y a 3 ans, pour assister les communes à l'optimisation et au choix et type des moyens d'impression.

M. le Maire demande de l'autoriser à adhérer à ce groupement de commandes

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

6. Convention entre la CCPC et la commune pour le groupement de commandes « fourniture et/ou pose de peinture de marquage au sol »

La CCPC nous propose de faire partie d'un groupement de commandes pour la pose de peinture de marquage au sol, ce qui permettrait de diminuer les coûts. A ce jour, la dernière intervention de cet été s'est élevée à 2469 € TTC pour refaire le marquage au sol des voiries.

M. le Maire demande de l'autoriser à adhérer à ce groupement de commandes.

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

7. Désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCPC.

Cette commission, lors du mandat précédent, s'est réunie à 5 reprises. Elle est composée de l'ensemble des 38 maires. Son but est d'établir un rapport visant à déterminer l'évaluation des transferts de charges liés à la prise de compétence. M le Maire est candidat pour représenter la commune de Bachy.

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

8. Autorisation permanente au Maire pour la signature de conventions avec le département pour la réalisation de travaux aux abords de (ou sur) la départementale RD955.

Depuis 2017 (délibération du 12/01/17), il est autorisé à M. le Maire la signature de toute convention avec le département pour les travaux aux abords de la RD955 ou sur cette voie. Suite au renouvellement du Conseil, Monsieur le maire demande que le Conseil l'autorise de façon permanente pendant toute la durée du mandat à signer toute convention avec le département pour la réalisation de travaux aux abords de la RD955.

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

9. Fixation du prix du repas des PAI à la cantine scolaire

Actuellement, suite à des allergies, certains enfants ne peuvent prendre le repas fourni au restaurant scolaire par notre traiteur. Pour faciliter l'intégration de ces enfants en milieu scolaire, il est convenu avec les familles qu'elles déposent le repas de leur enfant qui est identifié et stocké dans le frigo jusqu'à l'heure du repas. Lors de la prise du repas le midi, le personnel doit veiller à ce que l'enfant ne mange que celui-ci, tout en permettant une convivialité avec ses camarades de classe.

A ce jour, cette prestation de stockage du plat, d'accueil, surveillance, service à table est facturée 2€.

Certains parents trouvent excessif ce montant alors que le prix facturé pour un repas complet à la cantine est de 3,15 €.

Décision du conseil : Après échange, pour maintenir le prix de prise en charge des PAI à 2€
2 absents, 17 pour.

10. Acquisition de la parcelle ZD38 au hameau de la gare.

L'acquisition de cette parcelle fait partie d'un projet plus global pour relier le lotissement de la gare au chemin des « Hupplières » sans devoir emprunter la RD955. Les 1 736 M2 de cette parcelle permettront aussi un aménagement paysager avec lieu de détente (banc,) pour les habitants de la gare et les promeneurs. Il s'agit d'une parcelle, en zone A, ne permettant en aucun cas une quelconque construction. Le prix est en cours de négociation (5€/m2). Tous les frais pour cet achat seront à la charge de la commune (environ 450€).

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

11. Demande de subvention au titre de la DSIL dans le cadre du plan de relance

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local, c'est la possibilité de subventions de l'Etat. Le projet consiste au remplacement des 2 fenêtres avec persiennes en façade à rue (les petits poucets) et des 3 portes de secours de la mairie vétustes par des fenêtres et des portes répondant aux nouvelles normes thermiques pour remise en état et une meilleure isolation. Le montant des travaux est estimé à 10 560€ HT. La subvention sollicitée au titre de la DSIL est de 4 224€ soit 40% du montant des travaux en HT. Il resterait à notre charge : 6 336 €.

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

12. Compte-rendu des délégations accordées au Maire dans le cadre de la délibération du Conseil Municipal du 25/05/2020 (article L.2122-22 du CGCT)

- Choix d'une entreprise pour réaliser les trottoirs aux entrées du village, le long de rd955 en 2019. C'est la société EJM pour 77 236 € TTC qui été choisie dans le cadre du groupement de commandes de la CCPC.
- Choix d'une entreprise pour réaliser la prolongation de la rue Foch(2019). C'est la société EIFFAGE pour 133 666 € TTC qui été choisie dans le cadre d'un MAPA de la commune.
- Choix d'une entreprise pour aménager l'accessibilité à l'entrée du stade(2019). C'est la société EJM pour 25 864 € TTC qui été choisie dans le cadre du groupement de commandes de la CCPC.
- Choix d'une entreprise pour réaliser l'éclairage public de la prolongation de la rue Foch(2019). C'est la société MAZINGARBE pour 23 016 € TTC qui été choisie dans le cadre d'un MAPA de la commune
- Choix d'une entreprise pour réaliser les trottoirs rue Pasteur et rue de Wannehain. C'est la société EJM pour 28 490 € TTC qui été choisie dans le cadre du groupement de commandes de la CCPC.
- Choix d'une entreprise pour réaliser les enrobés « Allée de la gare », « Chemin du Moulin », « Fraternité ».. C'est la société EIFFAGE pour 46 582 € TTC qui été choisie dans le cadre du groupement de commandes de la CCPC.

13. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal- Transfert de compétence au 1/1/2021

La compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme figure au titre des compétences obligatoires des communautés de communes au 1^{er} janvier 2021. La Loi « ALUR de 2014 » conforte cette compétence de plein droit pour les intercommunalités. Le transfert est néanmoins soumis à la concertation entre les communes et la communauté de communes. Avant le 31 décembre 2020, les communes ont la possibilité de s'y opposer.

L'opposition au transfert est acquise si au moins si 25% des communes représentant au moins 20% de la population de la CCPC se prononcent en se sens, soit au moins 10 communes représentant 19 000 habitants. Cette règle est toujours possible dans le futur dans les mêmes conditions.

Un amendement a été déposé à l'assemblée pour reculer cette échéance de 6 mois.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer pour le transfert de compétence au PLUi.

Décision du conseil : Après échange de vues : 2 absents (Gauthier et Philippe), le reste contre (17)

14. Taxe d'aménagement pour le lotissement Loger habitat

Celle-ci, fixée par délibération du 27 septembre 2011, est de 5% sur l'ensemble du territoire sauf secteur «Vierge Bleue» à 15%, secteur salle des fêtes à 15%, secteur bas de la rue Pasteur à 15%, secteur de la plaine à

15%. Ces secteurs ont été majorés car ils nécessitent, pour permettre une viabilisation, des travaux coûteux à la charge de la commune. L'aménageur « Loger Habitat », derrière les 2 parcelles entre le cimetière et la salle des fêtes prend l'ensemble de la viabilisation à sa charge, ainsi que le chemin reliant « l'Allée du Château » à la Salle des Fêtes. Nous n'avons plus aucune raison légale pour maintenir celle-ci à 15%, M le Maire propose de la fixer à 5% comme la majorité du territoire.

Décision du conseil : Après échange de point de vue, accord à l'unanimité

15. Rapport d'activité 2019 de Noreade sur la commune de Bachy

Les réseaux, gérés par Noréade concernent : -l'eau potable 16 km, 732 compteurs, -les eaux usées 10 km, 664 logements raccordés, -les bouches incendie 25.

En 2019, il y a eu 137 interventions, reste 55 habitations à raccorder au réseau public des eaux usées. Actuellement le réseau d'eau potable, rue Calmette, avec de nombreuses fuites, est en complète rénovation (800 M environ pour 220 000 €)

16. Adhésion au plan de relance du Département pour les subventions ADVB (volet relance)

Par délibération du 16 novembre 2020, le Département du nord a décidé d'élargir son dispositif au soutien du plan de relance de l'économie suite à la crise sanitaire (covid-19).

Appel à projets pour le 1^{er} décembre 2020, condition : -communes de moins de 5000 habitants, éligibles à l'ADVB, travaux compris entre 8 000 et 70 000€ HT, taux subvention 50%, travaux à débiter avant les 31 mars 2021 et terminés pour 30 septembre 2021.

Proposition : trottoir rue Pasteur 294ml pour 32 340€, Accès chemin n°71 (50m*5m) 250m² pour 7 000€, Allée de Sartaine 265ml*5ml=1325m²*28€=37 100€

Total du projet= 76 440€ HT reste à la charge de la commune : 41 440€ + TVA remboursable

ADVB : Aide Départementale aux Villages et Bourgs

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

Séance levée à 23h15.